



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 JUILLET 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, M. BERNARD Alain, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme BATAILLE Anne donne procuration à Mme REDO Fabienne.

Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme PAJOT Christine.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Gilles CLOTTES a été nommé secrétaire de séance.

**027 / 2024 - OBJET : PROJET TRANSFORMATION BUREAU DE POSTE
NOMINATION CONSEILLER MUNICIPAL**

Vu la loi N°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu l'article 5 du décret N°2014-90 du 31 janvier 2014,

Considérant le courrier de la Poste reçu en date du 27 mai 2024,

La poste informe la commune du souhait de faire évoluer la présence postale sur le territoire et propose un partenariat sous la forme d'une poste Relais Partenaire.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20240709-0272024-DE

Date de télétransmission : 18/07/2024

Date de réception préfecture : 18/07/2024

Une étude des commerces a été réalisée et le choix de la Poste se porte sur le commerçant Mag Presse. Ce dernier est géré par une société appartenant à la famille de Monsieur le Maire.

Afin d'éviter une situation de conflit d'intérêt et l'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés, il est proposé de nommer un conseiller municipal qui sera mandaté pour échanger et signer avec les services de la Poste.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Monsieur MARIN Philippe, 4^{ème} Adjoint, pour échanger et signer tous les documents afférents au dossier de la transformation du bureau de Poste de Corneilla la Rivière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 16 juillet 2024

**Le Maire,
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20240709-0272024-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024